



1. Objet et domaine d'application

Cette procédure définit les principes de transport des échantillons, leur manipulation ainsi que leur conservation au sein du laboratoire. Elle s'applique à tous les échantillons traités par le laboratoire.

2. Documents associés

[C3-PR01-Réception des échantillons](#)
[C3-INS01-Aliquotage des échantillons biologiques](#)
[C3-INS02-Centrifugation des échantillons biologiques](#)
[C3-INS03-conservation des échantillons biologiques](#)
[C3-INS04-Gestion de la sérothèque](#)
[C3-INS05-Etiquetage échantillons biologiques Bressuire](#)
[C3-INS06-Etiquetage des échantillons prélevés au laboratoire](#)
[C3-INS07T-Etiquetage échantillons biologiques Thouars](#)
[C3-INS08T-Etiquetage échantillons prélevés au labo Thouars](#)

3. Responsabilités

La direction du laboratoire est responsable de l'ensemble de cette procédure.

Le transport des échantillons est sous la responsabilité du préleveur, qui doit respecter les conditions fixées par le laboratoire, jusqu'à leur prise en charge par ce dernier et ensuite sous celle des coursiers, techniciens et secrétaires du laboratoire.

Pour les tournées intersites, le transport est sous la responsabilité du coursier.

La manipulation et la conservation des échantillons sont sous la responsabilité des techniciens.

4. Déroulement de l'activité

4.1. Principes

Les échantillons biologiques provenant du laboratoire ou de l'extérieur sont acheminés en technique, en respectant les règles de sécurité afin de ne pas les détériorer. En fonction des analyses demandées, les techniciens trient et manipulent les échantillons. Les échantillons en pré et post-analytique sont conservés au laboratoire exécutant les analyses pendant une durée bien définie et dans des conditions respectant l'intégrité de l'échantillon.

4.2. Transport des échantillons biologiques

4.2.1. Echantillons prélevés au laboratoire

4.2.1.1. *Echantillons sanguins*

Les échantillons sont stockés sur des portoirs dans les salles de prélèvement ou dans des zones dédiées (sites de Thouars).

Le transport des échantillons de la salle de prélèvement à la technique (si sur place) ou vers les boîtes de transport inter-laboratoires est assuré par les préleveurs environ toutes les 1/2 heures vers la paillasse de tri située à l'arrivée du monte-charge (Bressuire), à l'arrière de l'accueil (Thouars), ou en technique vers 10h (TPP).

Les feuilles de prélèvement sont stockées puis déposées au poste enregistrement du secrétariat pour modification du code préleveur, de l'heure de prélèvement, et saisie des informations et renseignements cliniques dans Hexalis (age, DDR, AVK ...).

4.2.1.2. *Prélèvements bactériologiques*

La secrétaire saisit la date et l'heure de prélèvement ; les sachets contenant les prélèvements bactériologiques sont acheminés vers la paillasse de tri puis le plus rapidement possible en technique pour le site de Bressuire et stockés dans des lieux définis pour les sites de Thouars avant transfert vers le site de Bressuire.



4.2.2. Echantillons déposés à l'accueil par le patient (prélèvement au labo ou non)

La secrétaire (ou le patient) les identifie ; le patient introduit son prélèvement dans une double poche ; la secrétaire saisit date et heure de prélèvement, les dépose dans une corbeille pour vérification par une autre secrétaire ou technicienne. La fiche de préconisation est complétée. Ils sont ensuite acheminés vers la paillasse de tri le plus rapidement possible en technique pour le site de Bressuire et stockés dans des lieux définis pour les sites de Thouars avant transfert vers le site de Bressuire.

4.2.3. Echantillons prélevés à l'extérieur du laboratoire

4.2.3.1. Températures de transport

Le transport des échantillons prélevés doit être effectué dans les conditions prévues dans le manuel de prélèvement pour chaque examen. Les plages de températures sont les suivantes :

- Température ambiante (TA) : 15 à 25°C
- Température réfrigérée : 2 à 8°C
- Température congelée : < -18°C

4.2.3.2. Délais de transport des analyses au laboratoire

Chaque examen a un délai d'acceptation au laboratoire avant traitement. Ces délais sont consultables dans le manuel de prélèvement en ligne (<http://biosevres.manuelprelevement.fr/>). Si un délai n'est pas respecté, cela peut affecter la qualité du résultat de l'examen, le laboratoire pourra donc refuser d'effectuer l'analyse et demander un nouveau prélèvement.

4.2.3.3. Transport par le préleveur jusqu'au laboratoire (préleveurs du laboratoire compris)

Les prélèvements effectués à l'extérieur du laboratoire sont acheminés au laboratoire par le préleveur à la fin de sa tournée (les infirmières disposent de sacs isothermes si elle le souhaite). Toutefois en cas d'urgence, ou si l'échantillon nécessite un pré-traitement particulier (congélation immédiate, centrifugation rapide, etc.), le préleveur apporte les échantillons au laboratoire avant de poursuivre sa tournée.

Les échantillons sont déposés dans des boîtes en plastique homologuées (une boîte par patient) avec triple emballage, respectant la réglementation ADR, les protégeant des chocs et de la lumière. Ces boîtes comportent le nom du laboratoire, le logo UN 3373 et la mention « matières biologiques périssables ». Le préleveur dépose les boîtes sur le plan de travail réservé à l'enregistrement au secrétariat. Il prévient oralement une secrétaire en cas de dispositions particulières à appliquer à certains échantillons (urgences ...).

4.2.3.4. Transport par les coursiers du laboratoire

Les prélèvements sont effectués par les infirmiers ou les médecins dans les mêmes conditions que précédemment (les infirmières disposent de sacs isothermes).

Les boîtes de transport sont ensuite déposées soit dans une pharmacie, soit dans un endroit réservé au cabinet du préleveur, connu du coursier.

Le coursier les ramasse chaque jour à la même heure.

Ces boîtes sont ensuite transportées dans des enceintes thermiques dans chaque véhicule.

Le coursier revient au laboratoire et dépose sa collecte au secrétariat.

4.2.4. Transport entre les différents sites du laboratoire

Les prélèvements sont acheminés au laboratoire exécutant par le coursier en respectant la règle du triple emballage : les échantillons sont déposés sur des portoirs placés dans des boîtes, puis dans une enceinte thermique de transport. L'ensemble du dispositif est conforme à la réglementation ADR.

Les échantillons sont colisés avec le logiciel de colisage Byg.



4.3. Manipulation des échantillons biologiques

Quelle que soit l'origine du prélèvement, la **notion d'urgence** devra être signalée :

- Par retournement de l'étiquette blanche située sur la boîte de transport.
- Par l'utilisation de pastilles jaunes collées sur les tubes (après enregistrement du dossier au LBM).

Des gants sont à disposition dans l'ensemble des pièces du laboratoire pour éviter tout risque de contamination lors de la manipulation des échantillons biologiques.

4.3.1. Tri des échantillons avant centrifugation

Avant d'arriver à la paillasse de tri en technique, les échantillons sont reçus, étiquetés et pré-triés sur différents portoirs conformément aux procédures décrites dans les documents suivants :

- [C3-PR01-Réception des échantillons](#)
- [C3-INS05-Etiquetage échantillons biologiques Bressuire](#)
- [C3-INS06-Etiquetage échantillons prélevés au labo Bressuire](#)
- [C3-INS07T-Etiquetage échantillons biologiques Thouars](#)
- [C3-INS08T-Etiquetage échantillons prélevés au labo Thouars](#)

Le technicien responsable du tri en technique, répartit les échantillons en fonction des manipulations à faire et des secteurs :

4.3.1.1. Bressuire

- Portoir Centrifugation : tubes devant subir une centrifugation avant analyse.
- Portoir VS + Hématologie + HbA1c : porté au labo d'Hémato.
- Sachets contenant les échantillons non sanguins : urines, selles, prélèvements bactériologiques

4.3.1.2. Thouars et TPP

- Voir [C3-INS07T-Etiquetage échantillons biologiques Thouars](#)
- et [C3-INS08T-Etiquetage échantillons prélevés au labo Thouars](#)

4.3.2. Centrifugation des échantillons biologiques

Les principes de centrifugation des échantillons sont décrits dans [C3-INS02-Centrifugation des échantillons biologiques](#)

4.3.3. Tri et aliquotage des échantillons biologiques après centrifugation à Bressuire

L'automate de pré-analytique Pathfinder génère les tubes secondaires nécessaires, réalise les aliquotes et les répartit sur des portoirs correspondant aux différentes paillasses.

Dans le cas où le volume nécessaire de sang n'est pas atteint, le technicien prépare un ou plusieurs tubes secondaires en respectant l'identification. Les principes d'aliquotage des échantillons sont décrits dans [C3-INS01-Aliquotage des échantillons biologiques](#).

4.4. Conservation des échantillons biologiques

4.4.1. Conservation pré et post-analytique

Les échantillons sont conservés selon les modalités décrites dans [C3-INS03-conservation des échantillons biologiques](#).



4.4.2. Sérothèque

Certains paramètres nécessitent la réalisation d'une sérothèque :

- réglementaire : affections bactériennes, virales, parasitaires, marqueurs tumoraux
- volontaire en fonction de l'analyse de risque : examens transmis Trisomie 21, AMH

Les échantillons sont aliquotés puis congelés afin de conserver l'intégrité et la stabilité des analyses.

Les principes de sérothèque sont décrits dans C3-INS04-Gestion de la sérothèque

5. Classement et archivage

Voir [H2-PR02-Gestion des enregistrements et des archivages Bressuire](#)
[H2-PR03T-Gestion des enregistrements et archivages Thouars](#)
[H2-PR04TPP-Gestion des enregistrements et archivages Thouars Porte de Paris](#)